



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

COMPTE RENDU DU 27 FEVRIER 2024

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS,
Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, Mme NISSATO

ABSENT

M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 30 janvier 2024 à l'unanimité.

2. Ressources humaines

- Lignes directrices de gestion du personnel communal

M. le Maire présente le projet de document pour la Commune. Le Conseil Municipal valide ce dernier, avant sa présentation au CDG24.

- Primes exceptionnelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser la prime d'achat exceptionnelle pour les agents territoriaux titulaires.

- Mise en place d'un contrat collectif pour la prévoyance avec le CDG 24

Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

3. Travaux communaux

- Salle des fêtes

Les travaux d'isolation de la salle des fêtes ont commencé. Le plafond a été démonté par les agents communaux. Le chantier devrait se dérouler en mars et avril.

- Voirie 2024

Les poteaux téléphoniques défectueux ou inexistantes devraient être remis en état dans le courant du mois de mars.

- Convention Sem&Vol

M. le Maire propose de renouveler, pour l'été 2024, la collaboration avec l'Association Sem&Vol pour la mise en place d'un « chantier d'été » ayant pour thème le patrimoine lié à l'eau.

Le montant de la participation de la Commune à ce projet est arrêté à 1 500 € maximum.

- Restauration du meuble de la sacristie de l'église de Cause

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la restauration de l'armoire de la sacristie de l'église de Cause soit réalisée par l'Association Sem&Vol. Les coûts de l'opération pour la Commune sont arrêtés comme suit :

- frais fixes : 150 €

- participation aux travaux : 250 €

4. Subventions 2024

M. le Maire présente les propositions de subventions à différentes associations pour l'année 2024. Le montant total est aujourd'hui de 2 000 €.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5. Exercice de la police du Maire en matière de publicité

Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire de conserver l'exercice de la police de la publicité par ce dernier.

Par conséquent, il autorise M. le Maire à faire connaître son opposition au transfert automatique de celle-ci au Président de la CCBDP à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cette décision sera transmise par courrier au Président de la CCBDP.

6. Questions diverses

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le mardi 19 mars à 11h30 au Monument aux Morts.

7. Prochaine réunion

26 mars 2024 à 19h

Fin de la réunion : 23h15